

OGNOLES, *Ognolles, Ognolle, Oignolles, Onnyolles, Ogniolles (Auniola)*, entre *Solente* à l'ouest, le canton de Lassigny au midi, le département de la Somme à l'est et au nord.

*Ognoles* est l'une des deux communes qui forment, à l'ouest du canton, une enclave complètement isolée dans le département de la Somme. Son territoire, qui a sa dimension principale du midi au nord, est coupé par un vallon que couronne au midi la forêt de Bouvresse; le reste de la commune est une plaine qui se rattache au pays de Santerre. Le chef-lieu est dans une position centrale, sur l'ancienne grande route de Nesle à Noyon. Il forme un village assez étendu, composé de plusieurs rues dont les maisons sont séparées par des jardins et par des plantations fermées de haies.

Il y a une fontaine d'eaux minérales au lieu dit le Chemin-des-Pâtures.

La cure d'*Ognoles* fut donnée en 1119 au chapitre de la cathédrale par Lambert, évêque de Noyon.

L'église, sous le titre de Saint-Eloi, est un édifice moderne en forme de croix, avec des bas-côtés ajoutés à la nef; il y a une fenêtre de la fin du seizième siècle dans l'un des bras. L'autel est orné de dorures: ce bâtiment est fort dégradé; la pluie pénètre dans l'intérieur. Le clocher est placé sur le portail dont la reconstruction est récente.

*Ognoles* forme une succursale à laquelle est réunie la commune de *Solente*.

L'*Abbaye-au-Bois* est un écart dans un vallon au midi du village. Ce lieu s'appelait anciennement *Bâtis*. Jean, châtelain de Nesle et de Bruges, et Eustochie de St.-Pol sa femme, y fondèrent, le 22 avril 1202, un établissement dans lequel ils mirent des religieuses de l'ordre de Citeaux. Ils donnèrent à cet effet vingt bouveries de terre à la mesure de Nesle et les bois voisins, en se réservant la justice. Ce monastère porta, en différens tems, les noms d'*Abbaye-aux-Bois*, *Franche-Abbaye-aux-Bois*, *Abbaye-aux-Bois-aux-Nonnains*, *Franche-Abbaye-les-Beaulieux*, et plus communément celui de *Notre-Dame-au-Bois* (*Abbatia in bosco*). Jean de Nesle lui donna, en 1226, droit d'usage dans toutes les pâtures de sa seigneurie, dans la forêt de Beaulieu et dans les carrières et marnières; le tout

confirmé en 1239 par l'autorité royale. Les Bernardines restèrent à l'*Abbaye* environ quatre cent cinquante ans, après lesquels les ravages causés par les guerres du dix-septième siècle les forcèrent de se retirer d'abord à Chaulnes, puis à Compiègne. Au bout de quatre années, la reine-mère Anne d'Autriche voulut leur procurer un établissement plus solide, en leur achetant, le 7 mars 1654, une maison appelée les Dix-Vertus dans le faubourg St. Germain de Paris, et Louis XIV leur accorda le privilège du sel franc. Cependant l'amour de leur première retraite les rappelait dans le diocèse de Noyon; elles y revinrent en 1659, mais tandis qu'elles s'occupaient à rétablir leurs anciens bâtimens, ils furent détruits par le feu; les religieuses furent alors obligées de retourner à leur maison de Paris pour ne la plus quitter. Elles y transportèrent, avec la permission du pape, le titre de leur abbaye, et le roi confirma le tout par des lettres-patentes datées du camp devant Lille, en août 1667. Le seigneur de Nesle donna aussi son consentement, sous condition de construire une chapelle à l'Abbaye-aux-Bois, et d'y entretenir un prêtre, ce qui fut exécuté après homologation des actes au parlement, le 4 août 1668.

Le couvent de l'Abbaye-aux-Bois avait des propriétés considérables dans le Vermandois; la plupart de ses abbesses étaient de la maison de Nesle, fondatrice de l'établissement.

Les restes de l'enclos subsistent encore; les bâtimens forment une ferme dont la chapelle est une dépendance.

La commune possède un presbytère, une école, une mairie, un jeu d'arc, et des terrains à l'état de pâture. Le cimetière est autour de l'église; il n'a pas de clôture.

Il y a une cendrière et deux moulins à vent dans l'étendue du territoire. La population est composée d'agriculteurs et de bûcherons.

*Contenance* : Terres labourables, 326 h. 85,50. — Terres labourables plantées, 1 h. 62,20. — Prés, 146 h. 62,75. — Prés plantés, 3 h. 57,25. — Bois, 114 h. 52,70. — Jardins potagers, 8 h. 90,65. — Oscraies, 1 h. 68,10. — Marais, 32 h. 13,30. — Propriétés bâties, 7 h. 03,15. — Chemins et places, 23 h. 64,40. — Total, 666 hect. 40.

Distance de *Guiscard*, 4 k. — De Compiègne, 4 m. 5 k. — De Beauvais, 8 m. 5 k. — Marchés, Nesle, Roye, Noyon. — Bureau de poste, *Guiscard*. — Population, 484. — Nombre de maisons, 129. — Revenus communaux, 184 f. 45 c.